

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

Référence : 580 /AMPTG/PC/20

Genève, le 03 NOV. 2020

Madame Beatriz Balbin
Chef de Service des procédures spéciales
Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme
Palais des Nations-Unies
1211 Genève 10, Suisse

Chère Madame Beatriz Balbin,

Je voudrais à travers ce message vous informer de la réception de la Communication conjointe des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme datée du 08 Octobre 2020, relative au décès de 44 détenus de Boko Haram à Ndjaména le 20 avril 2020.

Aussi, voudrais-je également saisir cette opportunité pour vous demander de porter à la connaissance des rapporteurs spéciaux signataires de la lettre conjointe que, le Gouvernement de la République du Tchad travaille indépendamment de cette demande des procédures spéciales, à l'effet d'établir les faits dans cette affaire, conformément à ses engagements internationaux et dans le respect du Droit International Humanitaire ainsi que de la Convention de Genève.

Le Gouvernement de la République du Tchad s'engage à fournir toutes les informations demandées dans la lettre conjointe dans le meilleur délai possible nonobstant le ralentissement des activités de l'administration en raison des restrictions liées à la situation sanitaire.

Tout en remerciant le Secrétariat des procédures spéciales de son étroite collaboration, je voudrais réaffirmer la pleine coopération de mon pays et son engagement sans équivoque à respecter et faire respecter les droits de l'homme conformément à sa loi fondamentale et tous les textes internationaux pertinents auxquels il a souscrit.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur, Représentant permanent

AHMAD MAKAILA

